

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 18 décembre 2018

Affiché en exécution de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Aucune observation n'ayant été faite sur le compte-rendu précédent et le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer et passer aux questions de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de compétence qui lui a été confié dans le cadre de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	Date	Objet
22	27.11.2018	Rénovation de l'Eglise : mission de Maîtrise d'œuvre - Avenant N°1 Cabinet ARCANNE 9001.50€
23	10.12.2018	Extension et agrandissement de la Mairie - mission de contrôle technique - avenant N°1 ALPES CONTROLES 2 110.50€ HT

01 - RENOVATION DE L'EGLISE – MAPA
Attribution du marché

Monsieur Christian DAMOTTE, Adjoint délégué aux bâtiments communaux et équipements indique au Conseil Municipal le résultat du marché à procédure adaptée concernant la rénovation de l'Eglise

Il précise que :

La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 09 novembre 2018 à 12 H 00.

Le Maire, Monsieur Damotte Adjoint aux bâtiments se sont réunis le 13 novembre 2018 à 14H30 pour procéder à l'ouverture des plis, en présence de M. BARBERET Architecte du Cabinet ARCANNE puis le 27 novembre 2018 à 14H30 pour l'attribution des lots.

Le choix s'est porté sur les entreprises ci-dessous :

LOTS	ENTREPRISES	TOTAL HT
N° 1 – Maçonnerie -Façades	COMTE	199 713.76
N°2 – Couverture Zinguerie	THOMAS	124 863.00
N°3 Peintures intérieures	ROCHE	149 939.00
N°4 – Revêtement de sols	STORIA	11 120.00
N°5 – Electricité	GED Rhône Alpes	36 958.62
TOTAL		522 594.38

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix des entreprises mentionnées ci-dessus, pour un montant de 522 594.38 € HT et autorise Monsieur le Maire agissant au nom de la Commune à traiter avec les entreprises retenues.

2 - EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE **Avenant au marché de travaux**

Monsieur Christian DAMOTTE adjoint aux bâtiments, présente l'avenant au lot N°7 – Carrelages - Faiences.

Des travaux modificatifs au rez-de-chaussée non prévus au marché initial sont indispensables du fait d'un fort ragréage,

Vu le rapport de présentation, justifiant la nécessité de ces travaux ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'avenant suivant :

LOTS	ENTREPRISES	Marché de base HT	Avenant HT	%	Total travaux HT
N°7 : Carrelages Faiences	Entreprise AMETYSSTE	28 336.29	2 867.78	10.12	31 204.07

- Et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces nécessaires en vue de son mandatement.

03 - PLAN LOCAL D'URBANISME **Approbation de la modification N°4**

Monsieur le Maire précise que la commune a décidé de modifier le PLU pour permettre :

L'évolution des emplacements réservés : création, réduction et suppression d'emplacements réservés ;

Evolution du règlement écrit : petits ajustements techniques et réglementaires, stationnement, emprise au sol et retrait par rapport aux limites séparatives en secteur Uc, actualisation des règles relatives aux extensions et annexes en zone A ;

Evolution d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) : permettre la réalisation de 6 logements, supprimer l'obligation d'une aire de jeux, supprimer l'obligation de composer un front urbain ;

Reconversion de la carrière en secteur Nc ;

Le dossier a été soumis à enquête publique, du 10 octobre 2018 au 10 novembre 2018 inclus.

A l'issue de cette enquête, Madame GUIGUE Agnès, commissaire enquêtrice, a remis son rapport.

Monsieur le Maire dresse un bilan des avis des personnes publiques précitées et fait part des remarques inscrites dans le registre d'enquête publique, de l'avis favorable de la commissaire enquêtrice au projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme précise que la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal dans le département.

Le dossier de modification n° 4 du PLU est tenu à la disposition du public, en Mairie, aux jours et aux heures d'ouvertures habituels.

04 - AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DU 8 MAI 1945 **Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de la rue du 8 mai 1945, afin d'améliorer la sécurité des piétons sur cette voie de plus en plus fréquentée par la création d'un cheminement piétonnier et divers dispositifs destinés à freiner la vitesse des véhicules.

Le coût des travaux est estimé à 97 000 € HT.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat au titre de la DETR.

05 - CREATION D'UN BASSIN D'ORAGE DE 400M3

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès de la Région au titre du contrat Ambition Région 2019

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'étude d'extension et de mise aux normes de la station d'épuration du SYSTEPUR réalisée par les Cabinets MERLIN et SAFEGE en 2011, il en était ressorti la nécessité de réaliser un bassin tampon de 400 m³ sur chacune des Communes de SAINT GEORGES D'ESPERANCHE et de DIEMOZ pour stocker les eaux des déversoirs d'orage.

Ces deux Communes constituent le syndicat intercommunal d'assainissement de La Plaine de Lafayette dont le réseau d'assainissement est raccordé sur la station d'épuration du SYSTEPUR.

Les bassins d'écrêttements permettent de protéger les rivières de la pollution déversées par les déversoirs d'orage.

Afin d'atteindre cet objectif, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet Alp'Etudes pour la réalisation de ce bassin route de Barret.

Vu l'estimation du bureau d'étude Alp'Etudes d'un montant de 500 000.00 € HT

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux indispensables à la protection des rivières et sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès de la Région au titre du contrat Ambition Région ;

06- AMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE

Demande de subvention auprès de la Région au titre du Contrat Ambition Région

Monsieur le Maire rappelle que la Commune vient de lancer la réhabilitation de la maison MATHIVET située en centre village et sa transformation en commerce. Afin d'en améliorer l'attrait et le confort de la clientèle il y a lieu d'entreprendre des travaux pour la création d'une allée piétonne sécurisée et paysagée.

Le coût des travaux est estimé à 100 000 € HT

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la réalisation de ces travaux et sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de la Région au titre du Contrat Ambition Région.

07 - SEDI TRAVAUX SUR RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Renforcement poste Lafayette

Monsieur le Maire informe les élus que, suite à notre demande, le SEDI envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, le renforcement poste Lafayette.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

☞ Prix de revient prévisionnel	39 942.00 €
☞ Financements externes	33 222.00 €

☞ Commune de Saint Georges d'Espérance	
Participation prévisionnelle	6 720.00 €

Et prend acte de sa participation aux frais du SEDI 380.00 €.

08 - PERSONNEL COMMUNAL

Création et suppression de poste

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le départ à la retraite de Madame BERTHET Marie-Claire. Un agent en poste ayant pris la responsabilité du service du restaurant scolaire élémentaire, une augmentation de temps d'emploi pour un poste s'avère nécessaire.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification de ce poste d'Adjoint Technique qui passera de 12/35^{ème} à 20/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de supprimer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet de 12 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2019 et de créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2019.

09 - INFORMATION DU MAIRE

Monsieur Le Maire informe les élus que suite au mouvement des gilets jaunes et à l'initiative de l'Association des Maires Ruraux un cahier de doléance est à la disposition du public en Mairie.

Il évoque l'emplacement des défibrillateurs sur la Commune et préconise de rechercher un emplacement accessible jour et nuit. Le CCAS étudiera ce dossier prochainement.

Prochains Conseil Municipaux : Mardi 22 janvier 2019
 Mardi 26 février 2019